



Affaire Athanor : la CGT de l'Ain à la barre

À la suite des audiences qui se sont tenues devant la cour d'assises spéciale de Paris les vendredi 19 juin, lundi 22 juin et mardi 23 juin 2026 dans le cadre du procès dit « procès Athanor », nul ne peut discuter le fait que la CGT a pleinement sa place dans ce procès. Sa présence est non seulement légitime mais elle est nécessaire pour répondre aux enjeux que révèlent ces faits monstrueux.

Nous pensons d'abord à Hassan Touzani, principale victime de ce volet du dossier. Derrière les qualifications pénales, les auditions et les débats judiciaires, il y a un homme, un salarié, un militant, une vie bouleversée. Hassan a dû vivre avec la découverte insupportable qu'un projet criminel aurait été organisé contre lui. Que seuls des concours de circonstances lui ont sauvé la vie. Les conséquences humaines, psychologiques, familiales, sociales et professionnelles sont immenses. Rien ne pourra effacer ce qu'il a subi.

L'UD CGT de l'Ain lui renouvelle toute sa solidarité, son respect et son soutien fraternel.

Hassan a été sensible à la présence de la CGT ainsi qu'au soutien apporté par les avocats de la CGT à ses côtés. Nous le remercions pour les mots touchants qu'il nous a adressés.

Depuis le début des débats, l'intervention de l'UD CGT de l'Ain, par la voix de ses avocats, et par celle de son secrétaire général entendu à la barre vendredi 19 juin, a permis de mettre en lumière un élément central de ce dossier : derrière le projet visant Hassan Touzani, il y avait la peur de l'implantation de la CGT dans l'entreprise. La peur de voir les salariés s'organiser, revendiquer et construire un rapport de forces collectif.

À travers Hassan, c'est aussi la CGT qui était visée. À travers lui, c'est la liberté syndicale qui était attaquée.

Lors de son passage à la barre, le secrétaire général de l'UD CGT de l'Ain a rappelé les conséquences très concrètes de cette affaire pour notre organisation syndicale. Cinq ans après la sortie des faits dans les médias, les mots de la presse résonnent encore dans l'esprit de tous les camarades : « tueurs à gages », « officine de tueurs », « ciblage précis », « surveillance physique », « son élimination » !

L'UD CGT de l'Ain a pu s'exprimer sur le choc et les peurs ressenties par de très nombreux militants en 2021, suite à l'annonce de ces faits.



Le projet d'assassinat visant Hassan a provoqué un choc profond parmi les militantes et militants, dans les syndicats, dans les structures CGT de l'Ain et, au-delà, chez tous les adhérents de la CGT qui ont eu connaissance de cette affaire.

Elle a pesé sur notre capacité d'implantation, sur la possibilité de militer librement, et sur l'idée même que chacune et chacun doit pouvoir s'organiser syndicalement sans craindre pour son emploi, sa dignité, sa sécurité et, surtout, sa vie.

Ce procès dépasse donc largement le cadre d'un dossier criminel qui, bien que qualifié de « hors norme » en raison de la personnalité de certains de ses acteurs (DGSE, loge maçonnique, dirigeants d'entreprise) pose une question démocratique majeure : jusqu'où certains sont-ils prêts à aller pour empêcher l'organisation collective des salariés ?

La CGT connaît trop bien la répression syndicale. Elle se manifeste chaque jour par des discriminations, des mises à l'écart, des procédures disciplinaires, des licenciements, des pressions, des intimidations et des tentatives de faire taire celles et ceux qui défendent les droits des travailleurs. Mais dans ce dossier, une limite supplémentaire a été franchie. Ce n'est plus seulement l'activité syndicale qui aura été entravée : c'est l'existence même d'un militant, d'un travailleur soucieux de la défense collective des droits, réduit à l'état de simple obstacle à éliminer.

L'UD CGT de l'Ain souhaite que ce procès soit un appel à la défense des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité et que rien ne peut justifier de prendre la vie d'un être humain.

Nous saluons également le travail remarquable de nos avocats (Me François Dumoulin et Me Bertrand Sayn), qui, depuis le début du procès, portent avec détermination la voix de la CGT et défendent la reconnaissance de l'atteinte portée à l'intérêt collectif des salariés et aux libertés syndicales.

Quand un militant est visé parce qu'il incarne la possibilité pour les salariés de s'organiser, c'est toute la CGT qui est attaquée. Quand la liberté syndicale est menacée, c'est toute la démocratie sociale qui vacille.

L'Union Départementale CGT de l'Ain poursuivra son combat jusqu'au bout pour que toute la vérité soit dite, que les responsabilités soient établies et que soit pleinement reconnue la portée syndicale, sociale et démocratique de cette affaire.

Aucun employeur, aucun réseau, aucun pouvoir économique ne doit pouvoir penser qu'il est possible d'intimider, de briser ou d'éliminer celles et ceux qui défendent les droits des salariés.

Toucher à un militant CGT, c'est toucher à toute la CGT.

Bourg en Bresse,

Le 25 juin 2026